

ZSC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368



15^{ème} réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 15 décembre 2022









Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 15/12/2022 Lieu de la réunion : Saint-Jean-Du-Gard

Objet de la réunion : Bilan de l'année 2022 - actualités – Programme 2023

Compte-rendu rédigé par : Cécilia MARCHAL et Noémie CABANNES – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS)

PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

François ABBOU, Président du comité de pilotage, Maire de Peyrolles, conseiller communautaire à la CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires

Noémie CABANNES, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires

Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales

Pierre NEGRE, technicien rivière, EPTB des Gardons Luc CAPON, chargé de mission Natura 2000, CC Cévennes en Mont Lozère Irène LEBEAU, Présidente Commission Environnement, CC CAC-TS Pierre AIGUILLON, adjoint, mairie de Saint-Jean-Du-Gard Michel RUAS, maire, mairie de Saint-Jean-du-Gard

Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations

Bernard CABANNES, Référent secteur Cévennes vallées des Gardons du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, président du FOGEFOR 30

Marie-Claude BERJAMIN, Syndicat des propriétaires forestiers du Gard

PERSONNES EXCUSEES

Chambre d'Agriculture du Gard

Sylvain MATEU - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Arnaud ROSINACH - Association Le Merlet

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

Jean-Louis TEYSSIE - Habitant

Mairie de Sainte Croix de Caderle

Eric DEBENNE - Lozère Tourisme

Sylvette DEVARENNE - Habitante

Françoise RAULT-DOUMAX - Fédération française de la montagne et de l'escalade

Anahi BARRERA - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Daniel KANIA - Société d'Étude des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard

Nathalie LAMANDE - Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Acronymes utilisés dans ce relevé de décisions :

AAPPMA: Association Agréée de Pêche et de

Protection des Milieux Aquatiques

COPIL : comité de pilotage DocOb : Document d'Objectifs

EEE: Espèces Exotiques Envahissantes

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

MAEC: Mesures Agro-Environnementales

et

Climatiques (Contrat agricole Natura 2000)

PAEC: Projet Agro-Environnemental et Climatique

SHP: Systèmes Herbagés et Pastoraux

Réunion en salle

François ABBOU accueille les participants dans la salle mise à disposition par la Mairie de Saint Jean du Gard et remercie le Maire. Il ouvre la réunion en proposant un tour de table. La liste des personnes excusées est affichée et l'ordre du jour est énoncé.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Gestion administrative, financière et gouvernance

Dotation Biodiversité

Bernard CABANNES demande si le service Natura 2000 connait l'utilisation de cette dotation par les mairies.

Cécilia MARCHAL répond que cette information n'est pas connue et que certaines communes n'ont pas systématiquement conscience que cette dotation leur est reversée. Dès que les montants de 2023 seront connus, l'agent communiquera auprès des mairies sur le contexte de cette dernière et le montant associé

Les membres du COPIL demandent pourquoi Thoiras ne perçoit pas cette dotation.

Cécilia MARCHAL indique que la commune n'atteint pas les 50% de couverture par un site Natura 2000, ce qui correspond à un des critères pour percevoir la dotation.

François ABBOU précise qu'une extension de périmètre du site est compliqué et rappelle le travail réalisé en amont de la création du site auprès de la commune, qui a abouti au périmètre actuel.

Irène LEBEAU rappelle que certains outils Natura 2000 peuvent impliquer une exonération de la taxe foncière des porteurs de projets. Ce qui est effectivement une contrainte pour les mairies que cette dotation peut, du moins en partie, couvrir.

Cécilia MARCHAL complète que malheureusement, aucun critère ne prend en compte cette contrainte lors des calculs du montant ou la sélection des communes.

Michel RUAS rappelle aussi que l'utilisation de cette dotation n'est pas sous contraintes.

Election de la structure animatrice et de la présidence du COPIL

François ABBOU demande quelles structures candidatent pour l'animation du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint Jean. Il présente la candidature de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.

Aucune autre candidature n'est proposée.

François ABBOU demande aux élus présents s'ils valident cette candidature.

François ABBOU, Irène LEBEAU, Pierre AIGUILLON et Michel RUAS valident cette candidature. La candidature est validée à l'unanimité.

François ABBOU demande aux membres de ce COPIL qu'elles sont les candidatures pour la présidence du COPIL. Il présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

François ABBOU demande aux élus présents s'ils valident cette candidature.

Irène LEBEAU, Pierre AlGUILLON et Michel RUAS valident cette candidature à l'unanimité.

La Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires est par conséquent réélus à l'unanimité pour l'animation du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean pour une durée de 3 ans. M. François ABBOU est réélu à l'unanimité à la présidence du COPIL de ce site pour une durée de 3 ans.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000 - Châtaigneraie

Cécilia MARCHAL présente le suivi du contrat Natura 2000 de restauration de châtaigneraie méditerranéenne cévenole sur la commune de Peyrolles. Il est notamment présenté aux membres du COPIL l'accompagnement pour le traitement d'une matte de Raisin d'Amérique présente sur le site du contrat.

Béatrice GALZIN demande les techniques proposées de gestion de cette espèce. Elle observe une abondance de cette espèce le long du Gardon.

Michel RUAS demande quelles sont les problématiques reliées à cette espèce.

François ABBOU et Cécilia MARCHAL expliquent que cette espèce est définie en France comme espèces exotiques envahissantes (EEE). Cette espèce concurrence les espèces indigènes de part leur prolifération ainsi que leur capacité à changer les caractéristiques chimiques à proximité des plants. De plus, cette dernière est toxique pour de nombreuses espèces animales (hors oiseaux).

Cécilia MARCHAL indique qu'un document a été produit et pourra être communiqué si besoin. Les grandes lignes de la gestion de cette espèce étant d'éviter la maturation de la fructification (risque de dispersion par les oiseaux) et le dessouchage complet des pieds.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – contrat agricole Natura 2000

Noémie CABANNES présente les éléments de candidature du « PAEC – Causse Noir et Vallée du Gardon de Saint Jean », notamment les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) retenues et les évolutions du catalogue national au regard du PAEC précédent concernant le site.

Béatrice GALZIN demande pourquoi les nouvelles mesures ne prennent pas en compte le retard de fauche. **Irène LEBEAU** ajoute aussi que les habitats forestiers sont moins pris en compte sur cette candidature.

Noémie CABANNES et Luc CAPON précisent que les conditions énoncées dans le catalogue national concernant le retard de fauche ne sont pas en adéquation avec les contraintes locales pour lesquelles les agriculteurs du territoire doivent composer. De plus, dans ce nouvel appel à projet, la mesure SHP (Systèmes Herbagés et Pastoraux) n'est plus applicable sur le territoire du PAEC proposé. Ce qui a pour conséquence une possibilité de contractualiser bien moins importante sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire qu'auparavant. La candidature porte tout de même des objectifs de gestion sur la châtaigneraie d'intérêt communautaire. En revanche, seul les zones de Yeuseraie (bois de chênes verts) d'intérêt communautaire en mosaïque avec l'habitat d'ourlet à Brachypode rameux pourront être susceptibles d'être contractualisées dans le cadre de ce PAEC.

Michel RUAS questionne les membres du COPIL concernant la pertinence de travailler sur la préservation de la châtaigneraie au vu de son évolution.

Noémie CABANNES rappelle qu'au-delà de l'objectif principal de préservation directe et/ou de restauration d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire de ces contrats agricoles, un objectif secondaire est l'aide au maintien d'une activité agricole extensive et en faveur du patrimoine naturel local. La contractualisation sur les parcelles de châtaigneraie peut répondre aussi à ce deuxième enjeu.

Cécilia MARCHAL rajoute qu'au-delà de la préservation de l'habitat d'intérêt communautaire qu'est la châtaigneraie cévenole méditerranéenne, cet habitat est aussi un habitat d'espèces d'intérêt communautaire. L'habitat est notamment intéressant pour une diversité d'espèces de chauves-souris ainsi que d'insectes saproxylophages identifiés dans le DocOb du site.

La structure animatrice note que les membres du COPIL ci-présents ne souhaitent pas que l'ensemble des moyens d'animation du site soit porté sur cet habitat.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Amélioration des connaissances

Prospection Vertigo angustior

Cécilia MARCHAL présente l'action de prospection de *Vertigo angustior* dont la présence a été relevée pour la première fois sur le site mitoyen de la vallée du gardon de Mialet au sein d'habitats aussi présents sur le site de la Vallée du Gardon de Saint-Jean. Il est exposé aux membres l'objectif de cette prospection : cibler une zone dont la probabilité de présence est forte au regard du retour d'expérience du chargé de mission Natura 2000, animateur du site de la Vallée du gardon de Mialet.

Luc CAPON, qui a mené la prospection sur le site de la vallée du gardon de Mialet, ajoute que cette espèce est listée dans l'annexe 2 de la directive européenne habitat faune flore. Il y a aussi un intérêt à suivre cette espèce qui est en limite d'aire de répartition dans le bassin méditerranéen, au regard de son évolution face au changement climatique.

Inventaire ouvrages hydrauliques

Pierre NEGRE présente une action en cours menée par l'EPTB des gardons. Il s'agit d'un inventaire du petit patrimoine hydraulique (des captages aux sources) susceptible d'être rénové dans un objectif de gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique. Il présente les avancées du projet et demande aux membres de transmettre l'information par leur réseau sur la tenue de cet inventaire dans le but d'avoir des retours des propriétaires de ce type d'ouvrage.

Michel RUAS précise que de nombreux bassins ont vu leur utilisation abandonnée, notamment ceux utilisés dans un but agricole.

Irène LEBEAU demande s'il n'est pas possible d'utiliser la télédétection comme outil d'inventaire.

Pierre NEGRE répond qu'au vu de la couverture forestière de la vallée, les résultats seront loin d'être exhaustifs.

Luc CAPON apporte un point de vigilance sur la restauration de ces anciens ouvrages au regard du système hydraulique actuel et de ces relations avec les habitats et espèces inféodés aux milieux humides.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Information, communication, sensibilisation

Animation Grand Public

Bernard CABANNES demande si un partenariat est possible dans le cadre des animations vielles forêts.

Les chargées de missions reviendront vers lui si cette animation est reconduite.

Lettre d'information :

Cécilia MARCHAL rappelle, conformément à la validation des membres de ce COPIL lors des dernières réunions, que la lettre d'information ne sera plus distribuée par la poste. Le service se rapprochera de chaque commune concernée pour leur demander si une distribution à leurs administrés est possible. Elle demande aux élus présents et concernés par cette lettre le format ainsi que le canal les plus adaptés pour cette diffusion.

François ABBOU répond qu'une transmission par mail-list semble la plus pertinente pour la commune de Peyroles avec un complément d'un format papier pour 5 foyers.

Michel RUAS répond que le format papier et numérique sont possible sur la commune de Saint Jean de Gard pour un envoi dans le cadre de bulletins municipaux régulièrement communiqués aux administrés.

Béatrice GALZIN présente la possibilité de diffusion par l'Office de Tourisme.

Cécilia MARCHAL transmettra des exemplaires papiers à Mme Galzin.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Accompagnement et mise en cohérence des projets

Travaux post-crue 2020 et suivi Renouée

Pierre NEGRE intervient sur le travail de gestion de la Renouée du Japon (EEE) suite à la crue de septembre 2020 et aux travaux associés qui s'en sont suivis. Suite au suivi réalisé par l'agent Cécilia MARCHAL, l'EPTB des gardons prévoit de poursuivre ce suivi et d'intervenir si cela semble nécessaire en traitant les mattes de Renouée du Japon relevées.

Questions diverses

François ABBOU revient sur le projet de montage d'une équipe de sauvegarde de la faune aquatique en cas d'assec sévère. M. ABBOU s'est rapproché de l'EPTB des gardons qui n'ont pas de personnels pour mettre en place ce type d'action.

Irène LEBEAU demande si la fédération de pêche ne met pas ou ne peut pas mettre en place ce type d'action.

François ABBOU demande si l'AAPPMA de Saint André de Valborgne est toujours en fonctionnement.

Béatrice GALZIN confirme que cette AAPPMA est toujours en fonctionnement. Elle propose qu'une liste de personnes voulant intervenir bénévolement pourrait être réalisée en amont. Cela pourrait permettre de mobiliser en urgence un groupe de personnes.

Irène LABEAU propose qu'un encadrement de la fédération de pêche soit réalisé.

Cécilia MARCHAL se rapprochera de la fédération de pêche du Gard pour échanger sur le sujet.

En conclusion de ce comité de pilotage, François ABBOU remercie de nouveau les participants.

-0000000000-

Compte-rendu réalisé par Cécilia MARCHAL Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage et l'ensemble des participants au comité de pilotage